

SÉANCE ORDINAIRE
6 MARS 2017 À 19H00

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT
COMTÉ DE MATAPÉDIA

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Val-Brillant, tenue en la salle du Conseil, au 38 rue des Cèdres à Val-Brillant, le lundi 6 mars 2017 à 19H00.

La séance est présidée par Monsieur Jacques Pelletier, maire. Sont aussi présents les Conseillers suivant : Madeleine D'Amours, Jacques Gaulin, Ghislain Perreault, Stevens Pelletier, Michel Dubé et Geneviève Leblanc.

Madame Audrey Cloutier, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

68-03-2017 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Michel Dubé et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point « divers » ouvert.

69-03-2017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2017

Il est proposé par Mme Madeleine D'Amours et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

70-03-2017 APPROBATION DES COMPTES

Les déboursés de Février 2017 totalisent 120 199,11\$ (rapport des transactions) en plus des salaires nets du mois au montant de 8 418,03\$.

Les achats auprès des fournisseurs en février 2017 totalisent 90 572,79\$.

Il est proposé par M. Michel Dubé et résolu d'approuver les déboursés et les salaires de février 2017 ainsi que le paiement des comptes fournisseurs tels que détaillés aux différents rapports présentés et de payer les sommes à même les postes budgétaires prévus à cette fin.

CORRESPONDANCE

Ministre de la Famille : Subvention de 1 688\$ pour la réalisation du projet dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire.

Mutuelle des municipalités du Québec : Ristourne de 3 306\$.

Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales : Refus de la demande dans l'immédiat. Demande collective réalisée par la MRC de la Matapédia de mise à jour des politiques familiales municipales fait en septembre dernier par la résolution 305-09-2016.

POINT D'INFORMATION : RAPPORTS DU CONSEIL

Transport et travaux publics : Marien Canuel

Le mois de février a été un mois de déneigement. Sylvain Marion a aussi refait les tables de la cédrière. Le déneigement

Loisirs et tourisme : Audrey Cloutier pour Michael Vignola

Corporation Fenêtre Lac Matapédia (CFLM) : Madeleine D'Amours

71-03-2017 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016

Monsieur Christian Gendron, de la firme Mallette, Société en nom collectif de Comptables agréés, présente et commente les états financiers pour l'exercice financier compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016 de la Municipalité de Val-Brillant. Les résultats présentent un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins budgétaires de 75 489\$. Ce nouveau surplus d'opérations porte le surplus libre à 422 071\$. En plus du surplus libre, la Municipalité a un surplus affecté de 47 737 \$ (au budget 2017) et une réserve financière pour un montant de 42 970\$.

Il est proposé par M. Stevens Pelletier et résolu d'approuver les états financiers 2016 tels que déposés par la Firme Mallette.

72-03-2017 NOMINATION DE LA FIRME COMPTABLE POUR LA VÉRIFICATION DES LIVRES POUR 2017

Il est proposé par Geneviève Leblanc et unanimement résolu que la Municipalité de Val-Brillant nomme la firme Mallette, Société en nom collectif de Comptables agréés, comme vérificateur pour l'exercice financier compris entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017.

RÉSOLUTION 41-02-2017 DEMANDE DE DEROGATION MINEURE / ROUTE 132 EST

M. Michel Dubé se retire des délibérations.

Considérant que, le demandeur désire obtenir l'autorisation de construire une installation d'élevage à ± 168,5 mètres d'un périmètre d'urbanisation au lieu du ± 433,6 mètres requis par la réglementation en vigueur;

Considérant que, le nouveau complexe laitier pourrait compter jusqu'à 297 unités animales et un réservoir circulaire supplémentaire du côté sud de la route 132;

Considérant que, ce projet nécessite une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère. Pour être recevable, la demande doit être conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Considérant que, le demandeur explique que certaines constructions de la ferme à sa localisation actuelle seraient démolies (exemple : silos, passages entre bâtiments);

Considérant que, le demandeur explique que l'accès serait très difficile en hiver au site d'exploitation si la distance minimale requise était respectée;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'acquiescer à la présente demande;

Considérant que la présente demande a fait l'objet d'une publication tel que prévu dans à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme et qu'aucun citoyen ne s'est opposé à la demande;

En conséquence, il est proposé par M. Ghislain Perreault et résolu que le conseil municipal rejette la présente demande.

Le maire a refusé de signer cette résolution, la secrétaire-trésorière la soumet de nouveau à la considération du conseil, article 142 du code municipal du Québec.

M. Michel Dubé se retire du vote.

Pour : M. Ghislain Perreault, Mme Geneviève Leblanc, M. Stevens Pelletier et M. Jacques Gaulin

Contre : Mme Madeleine D'Amours

La résolution est donc valide tel quel.

73-03-2017 DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE / CONGÉ DE MATERNITÉ

Il est proposé par M. Jacques Gaulin et résolu d'accepter le congé de maternité de madame Audrey Cloutier, Directrice générale et secrétaire-trésorière. Madame Cloutier quittera ses fonctions le 31 mars 2017. La date de retour sera fixée au mois d'août 2017.

74-03-2017 DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE / EMBAUCHE

Considérant que suite à l'annonce du départ de madame Audrey Cloutier au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière pour son congé de maternité, la directrice générale, le maire et la pro-maire ont procédé à des entrevues pour l'embauche d'une directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe pour remplacer madame Cloutier dans ses fonctions lors de son absence, la candidature de madame Véronique Fournier a été retenue;

Considérant que Mme Fournier a passé avec succès le test psychométrique;

Considérant que Mme Fournier possède plusieurs années d'expérience dans le domaine de la comptabilité;

En conséquence, il est proposé par Michel Dubé et résolu d'autoriser l'embauche de Mme Véronique Fournier au poste de Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe pour remplacer madame Audrey Cloutier dans ses fonctions durant son congé de maternité selon les conditions discutées et de lui donner toutes les autorisations nécessaires pour la signature des effets bancaires et les accès dans AccèsD Affaires pour la gestion des comptes de la Municipalité.

RASSEMBLEMENT DES 50 ANS ET PLUS DU BAS-SAINT-LAURENT / DEMANDE DE COMMANDITE

REPORTÉ

75-03-2017 ÉCOLE VAL-BRILLANT / DEMANDE DE DON

Considérant que l'école de musique de Val-Brillant adresse une demande d'aide financière pour soutenir ses activités musicales pour l'année scolaire en cours;

Considérant que le conseil juge important de soutenir le volet musical de l'école, particularité qui en fait une école unique dans la Vallée;

En conséquence, il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu de verser la somme de 1500\$ à l'école de musique tel que prévu au budget.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de questions réservée à l'Assemblée débute à 20H13.

76-03-2017 OBVMR / PROJET RÉ'S'ALLIANCE

Considérant que la municipalité de Val-Brillant fait partie du *projet d'Aire de drainage modèle innovante*;

Considérant que l'Organisme de Bassin Versant Matapédia-Restigouche nous propose de se rallier pour le projet Rés'Alliance qui permettrait d'accompagner la présente démarche du *projet d'Aire de drainage urbaine innovante* avec un plan de gestion optimale des eaux de ruissellement;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Gaulin et résolu que la municipalité de Val-Brillant s'engage auprès de l'Organisme de Bassin Versant Matapédia-Restigouche à devenir membre de la Rés'Alliance.

77-03-2017 SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE / DEMANDE D'APPUIE

Attendu que la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* aura lieu du 24 au 30 avril 2017;

Attendu qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Attendu qu'Opération Gareautrain demande au Conseil de la municipalité de Val-Brillant d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Ghislain Perreault et résolu d'appuyer la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 24 au 30 avril 2017.

78-03-2017 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE 2017

Attendu que le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche 2017;

Attendu que la municipalité de Val-Brillant a présenté une demande d'appui financier admissible afin de réaliser un projet permettant de bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire;

Attendu que la municipalité de Val-Brillant désire toujours participer au Programme;

En conséquence, il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu d'autoriser Madame Audrey Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tout document relatif au projet du camp de jour durant la relâche scolaire organisé conjointement entre la municipalité de Val-Brillant et le Ministère de la Famille et que cette autorisation est rétroactive au 15 février 2017, jour de la signature de la convention entre la municipalité de Val-Brillant et le Ministère de la Famille.

79-03-2017 POSTES CANADA / REPRÉSENTANTS

Il est proposé par M. Jacques Gaulin et résolu d'autoriser madame Audrey Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de Val-Brillant les documents nécessaires pour l'autorisation de représentants pour Postes Canada.

80-03-2017 ALARME 911 / AUTORISATION DE DÉPENSE

Il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu d'autoriser une dépense de 240.80\$ excluant les taxes pour la réparation du système d'alarme de la municipalité.

81-03-2017 ATELIER DES PETITS BRICOLEURS / LOCAL

Considérant que la Maison des Familles a adressé une demande pour l'obtention d'un local pour la réalisation des Ateliers des Petits Bricoleurs les vendredis matin pour la prochaine session d'ateliers débutant le 17 mars 2017;

Considérant que précédemment les ateliers avaient lieu à la capitainerie et que maintenant la capitainerie est aménagée pour le camping et la Marina donc l'utilisation de celle-ci n'est plus possible;

Considérant que l'OTJ est maintenant disponible puisque la réception du camping et de la Marina est maintenant à la capitainerie;

Considérant que les ateliers sont offerts aux citoyens de Val-Brillant à faible coût et que cette activité cadre dans les objectifs de la Politique familiale;

Considérant que le CFLM a déjà réservé la cédrière et l'OTJ du 17 au 19 mars 2017 pour le déroulement du Val-O-Vent 2017;

Considérant que la journée du 20 mars 2017 permettra aux employés d'effectuer le ménage des locaux;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Dubé et résolu de prêter le local de l'OTJ à la Maison des Familles dès le 21 mars 2017 afin d'y réaliser les Ateliers des Petits Bricoleurs pour la session 2017.

82-03-2017 OMH / APPROBATION DU BUDGET 2017

Il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu d'approuver le budget 2017 de l'Office Municipal d'Habitation présentant un déficit anticipé de 55 277\$. L'administration est autorisée à effectuer le versement du montant à la charge de la Municipalité, soit 10\$ du déficit pour un montant de 5 528\$.

83-03-2017 RÉSOLUTION 10-01-2017 – AMENDEMENT TESTS D'EMBAUCHE / AUTORISATION DE DÉPENSE

Considérant que suite à la tenue des entrevues visant le remplacement de la directrice générale, *Mallette* nous a proposé le passage de 2 tests pour mesurer les aptitudes d'un candidat retenu, soit un test psychométrique et un test de comptabilité;

Considérant que l'offre était de 585\$ excluant les taxes pour la passation des 2 tests;

Considérant qu'une adaptation a été nécessaire aux tests pour répondre au besoin de la municipalité et que ces changements ont engendrés des coûts;

En conséquence, il est proposé M. Michel Dubé et résolu d'amender la résolution 10-01-2017 pour autoriser une dépense de 785\$ excluant les taxes pour le passage et l'analyse des 2 tests proposés.

84-03-2017 BPR / 2E DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ / SOUMISSION

Considérant que l'autorisation reçues de la CPTAQ pour le projet d'interception et de traitement des eaux usées de la Municipalité de Val-Brillant était valide pendant les deux (2) années suivant la date de l'autorisation;

Considérant que les délais importants pour obtenir les autorisations environnementales requises pour la réalisation du projet, les travaux n'ont pu être réalisés en 2016 et que l'autorisation délivrée par la CPTAQ ne sera plus valide dès le mois d'avril 2017;

Considérant qu'une nouvelle demande doit donc être présentée à la Commission dans les meilleurs délais pour permettre la réalisation des travaux;

Considérant qu'il est requis de réviser et compléter une nouvelle demande, et actualiser les informations requises selon les modifications apportées au projet depuis la première autorisation reçues;

Considérant que BPR-infrastructure est déjà impliqué dans le projet;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Dubé et résolu d'autoriser une dépense de 2 870\$ excluant les taxes et la participation à des audiences à la CPTAQ si requise pour la préparation de la deuxième demande d'autorisation à la CPTAQ pour le projet d'interception et de traitement des eaux usées. Nous désirons qu'un délai de 3 semaines après la réception des documents et informations nécessaires soit respecté pour l'envoi de la demande à la CPTAQ. Les crédits nécessaires au paiement des honoraires seront pris à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

85-03-2017 BPR / AUTORISATION DE DÉPENSE

Il est proposé par M. Jacques Gaulin et résolu d'autoriser une dépense de 701.46\$ excluant les taxes pour des honoraires professionnels pour services rendus concernant le projet : Remplacement des installations de traitement des eaux usées ce qui respecte l'entente par la résolution 298-09-2016.

86-03-2017 OMH / MANDAT

Il est proposé par M. Stevens Pelletier et résolu d'autoriser le maire, M. Jacques Pelletier à représenter la municipalité de Val-Brillant pour l'OMH, Office Municipal d'Habitation, sans toutefois enlever la fonction de représentant du conseil sur l'OMH de M. Jacques Gaulin, conseiller.

87-03-2017 VACANCES REPORTÉES / INSPECTEUR MUNICIPAL

Il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu de reporté les vacances prévues du 12 au 18 février 2017 de monsieur Marien Canuel pour le 9 au 15 avril 2017 puisqu'il n'a pas pu utiliser ses vacances aux dates prévues.

88-03-2017 MINISTÈRE DES TRANSPORTS - PERMIS D'INTERVENTION ET DE VOIRIE

Attendu que la municipalité de Val-Brillant doit exécuter des travaux dans l'emprise de routes à l'entretien du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Attendu que la municipalité de Val-Brillant est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transport;

Attendu que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Gaulin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Val-Brillant demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2017 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère et donc, d'accorder une permission de voirie pour tous les travaux d'urgence non planifiés à effectuer pour la période comprise entre le 1^{ier} janvier et le 31 décembre 2017. Nous demandons qu'aucun dépôt de garantie ne soit exigé de la part du Ministère pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000\$) puisque nous nous engageons à respecter les clauses du permis d'intervention. Et qu'à cette fin, Autorise Audrey Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer lesdits permis d'intervention.

89-03-2017 RÉSOLUTION 46-02-2017 – AMENDEMENT OFFRE DE SERVICES MODIFIÉE / SECTEUR JUNCO ET HUARD ET SECTEUR TOURTERELLE

Considérant qu'un offre de services de la MRC de la Matapédia pour la modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage afin de modifier les tracés de rues dans la zone récréative bordant le lac Matapédia au montant de 1283,85\$ avait été accepté par la résolution 46-02-2017;

Considérant l'importance des modifications à apporter au plan préparé en 2009, et qu'au moment de soumettre la dernière offre de services, il n'avait pas été prévu que le tracé soit modifié suite à l'implantation de nouvelles constructions;

En conséquence, il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu d'amender la résolution 46-02-2017 pour autoriser une dépenses total de 2 069,25\$ pour la modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage afin de modifier les tracés de rues dans la zone récréative bordant le lac Matapédia (secteur Junco et Huard et secteur Tourterelle).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions réservée à l'Assemblée débute à 21h02.

90-03-2017 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jacques Gaulin et résolu de levée l'Assemblée à 21h12.

MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT

_____ **MAIRE**

_____ **SEC.-TRES.**